

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie
le 18.09.2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-50 Délibération de principe concernant la création d'un crématorium sur le territoire de la commune

Rapporteur : Diogène BATALLA

Le territoire de l'Ouest lyonnais ne dispose pas de crématorium. Les familles doivent se rendre à Lyon, Bron ou Gleizé et les délais d'attente peuvent s'avérer trop longs dans ces périodes de deuil.

Le conseil municipal du 9 juillet 2018 a voté à l'unanimité une délibération sur le principe d'implantation d'un crématorium sur la commune à proximité du cimetière de L'Arbresle situé rue de la Madone. Une étude de faisabilité a confirmé la vacance d'un tel équipement dans le zonage évoqué et la nécessité de cette implantation.

Depuis, un emplacement a été trouvé à proximité du cimetière de L'Arbresle et un terrain a été acheté par la commune en 2019 (parcelle AA 27).

Afin d'avoir l'espace suffisant, un échange de terrain (parcelle AA 26) est prévu avec la commune de L'Arbresle pour optimiser l'aménagement du site en 2024.

Le même conseil municipal du 9 juillet 2018 s'est également prononcé à l'unanimité sur le choix d'une procédure de délégation de service public, afin de limiter les coûts d'investissement pour la commune tout en veillant au bon fonctionnement du site.

La procédure a été lancée juridiquement.

Le conseil municipal du 26 avril 2021 a attribué la DSP de type concession de service pour la création et l'exploitation du crématorium à la société CLAREA, située à L'Horme (42) pour une durée de 25 ans, à compter du procès-verbal de réception définitive des travaux.

Le terrain retenu était situé pour partie en zone agricole, une modification de zonage du PLU était nécessaire.

Une évaluation environnementale a été réalisée par le bureau d'études Ameten l'été 2023.

Le dossier a été déposé puis examiné par la DREAL qui a rendu son avis en décembre 2023.

Une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU a été lancée en mai 2022.

Une enquête publique a eu lieu du 4 mars au 3 avril 2024. La commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable avec réserves, souhaitant que l'accès du projet soit réétudié.

Des discussions ont eu lieu avec un propriétaire rue de la Madone pour améliorer ce point.

VU la délibération 2018-48 approuvant le principe d'implantation d'un crématorium sur la commune ;
VU la délibération 2021-25 du 26 avril 2021 portant sur le choix du candidat retenu dans le cadre de la DSP de type concession de service ;

CONSIDERANT la nécessité de confirmer la volonté du conseil municipal de poursuivre ce projet ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la poursuite du projet d'implantation du crématorium sur la commune ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'informer régulièrement le conseil municipal de la suite des procédures à venir.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Isabelle BONNET